

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 SG 55 Subventions (10.000 euros) à l'association Sentiers Métropolitains pour son action visant à la création d'un sentier de randonnée pédestre à l'échelle métropolitaine « le sentier métropolitain du Grand Paris ».

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Sentiers Métropolitains

Sur le rapport présenté par M. Christophe NADJOVSKI, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Sentiers Métropolitains, pour son action visant à la création d'un sentier de randonnée pédestre à l'échelle métropolitaine « le sentier métropolitain du Grand Paris » (n° dossier : 2018_00120 – n° SIMPA : 189275).

Art. 2 - La dépense correspondante sera imputée sur la ligne VF02005, chapitre 65, article 6574, domaine fonctionnel V0207, du budget de fonctionnement des exercices 2017 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO